



Demande d'Acceptation Préalable (D.A.P.)

Site de livraison : Balan Château-Gaillard
 N° de Chantier :
 Date de première livraison :

SE-ARG-COM-1-V1

19/12/2016

Page 1/1

Ain Rhône Granulats - www.arg01.fr

DAP@arg01.fr

Fax Balan : 04.78.06.45.22

Fax Château-Gaillard : 04.74.46.89.52

Producteur ou détenteur du déchet

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

N° Siret :

Ville :

Fax:

Mail:

Code APE :

Transporteur ou collecteur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Chantier

N° de chantier :

 Public Privé

Adresse :

Code postal :

Ville :

Origine du matériau

Nature des travaux :

 V.R.D

Zone :

 Urbaine Terrassement Péri-urbaine Démolition Naturelle / Agricole Second œuvre Industrielle

Identification du matériau

TYPE	Code déchet	Quantité (en Tonnes)
<input type="checkbox"/> DT (Déblais Terreaux)	17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substance s dangereuses 20 02 02 : Terres et pierres Faible teneur en « cailloux »	
<input type="checkbox"/> DV (Déblais re Valorisables)	17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substance s dangereuses 20 02 02 : Terres et pierres Forte teneur en « cailloux »	
<input type="checkbox"/> DR (Déblais Recyclables)	17 01 01 / 17 01 02 / 17 01 03 / 17 01 07 / 17 01 02 : béton, briques, tuiles et céramiques, mélange de béton tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses, 17 03 02 : mélanges bitumineux <input type="checkbox"/> sans Amiante <input type="checkbox"/> sans goudron*	
<input type="checkbox"/> DB / DBF (Déblais Blocs / Blocs Ferraillés)	17 01 01 : béton en bloc	

Apparence du matériau :

 Solide Liquide Pulvérulent

Analyses complémentaires :

 Présence d'amiante NON OUI

Si NON, fournir DTA

 Test de lixiviation Test de détection de goudron

Engagement du producteur

Je soussigné, _____, certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente fiche d'acceptation préalable.

Je m'engage à :

- amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conformément à l'arrêté du 12 décembre 2014
- fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche et compatible avec les autorisations d'acceptation d'ARG.

Je certifie avoir pris connaissance de la procédure d'acceptation des déchets inertes et m'engage à la respecter.

ARG vous rappelle que tout producteur de déchets est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, conformément à l'article L541-2 du Code de l'Environnement.

Date :

Fait à :

Cachet :

Nom et fonction du responsable :

Signature :

Décision d'acceptation d'ARG

 OUI NON

(Durée de validité maximale =1 an)

Si refus, motif : Déchet interdit sur site

Nom du responsable d'admission :

 Analyse non conforme

Date :

 Autre :

Cachet et signature :